

## Compte rendu de séance

### Séance du vingt-huit Février deux mil vingt deux

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-huit Février à 18 heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DES FETES DE SANCERGUES sous la présidence de DOUSSET Jean-Paul, Président

**Présents** : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, GARNAUD Aurélie, MENARD Francine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, MM : AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DUPREZ Thierry, GIRARD Alain, LE CAM Olivier, MAITREPIERRE Dominique, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, VIGNEL Joël  
Suppléant(s) : GIRARD Alain (de Mme VERNEAU Marie-Pierre)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, MM : AMIOT Jean-Christophe à Mme GARNAUD Aurélie, DE CHOULOT Etienne à M. MAITREPIERRE Dominique, DELAVault André à M. DECOUT Jacques, POLICARD Philippe à M. DOUSSET Jean-Paul, SERVOIS Bertrand à M. LE CAM Olivier

Excusé(s) : Mme VERNEAU Marie-Pierre

Absent(s) ayant donné procuration : Mme SEILLIER Sophie à M. MAITREPIERRE Dominique

Absent(s) : Mme RICHARD Emilie, M. DUMUR Philippe

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 31
- Présents : 22

**Date de la convocation** : 22/02/2022

**Date d'affichage** : 22/02/2022

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme TRINQUET Simone

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

**CDC2022011** - Répartition des charges de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

**CDC2022012** - Autorisation de signature de la convention de délégation des missions liées à l'utilisation du Site Emploi Territorial (SET)

## **Répartition des charges de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Sancergues**

Exposé par M. le Président des objectifs : maintien des professionnels de santé présents et permettre à de nouveaux professionnels de santé d'intégrer cette structure  
Contrats dénoncés par la SCM, la CDC reprendra la main au 1<sup>er</sup> avril et renégociera ces contrats à la baisse.

M. CHAPELIER précise que les contrats de nettoyage ne comprendront que les parties communes (couloir accueil réunion salle de soin tisanerie)

Il n'existera pas de régularisation de charges c'est un bail professionnel basé sur une indexation

Mme MENARD demande pourquoi le deuxième cabinet est chargé seulement à hauteur de 170€. La différence de valeur de loyer pour les 3 cabinets médicaux (600, 170, 770 €) réside dans le fait que le 2<sup>ème</sup> cabinet est occupé par un interne car notre médecin est maître de stage sur le 1<sup>er</sup> cabinet, et donc avec un partage loyer + charge entre les deux cabinets.

M

Futurs professionnels annoncés : 1 Diététicienne à temps partiel, 1 Ostéopathe, 1 Podologue  
Toujours en attente : Médecin et Dentiste.

La CdC prend le relais de la gestion des charges de la MSP au 1<sup>er</sup> Avril 2022, elle se charge de prendre contact avec les prestataires et de renégocier les contrats. Il est précisé que le contrat de nettoyage ne comprend que les parties communes.

Une grille de loyers avec charges locatives pour chaque cabinet (11 cabinets) est présentée, dans le cadre de la mise à disposition des locaux à usage professionnel,

On loue à des personnes le droit d'occuper concernant le cabinet des kinés par ex, 2 professionnels se partagent le local, ils ont donc 375€ chacun de loyer chargé.

Chaque professionnel de santé signera un contrat.

Dans le contrat, le mot locataire devra être remplacé par « le professionnel de santé » ou le « cocontractant »

### ***CDC2022011 – Mise à disposition de locaux à usage professionnel***

#### **Objectif :**

- 1) *Maintenir en place les professionnels de santé présents*
- 2) *Permettre à des nouveaux professionnels de santé d'intégrer cette MSP*

#### **Décisions :**

- *Les charges de la MSP, seront gérées par la Communauté de Communes : » Berry Loire Vauvise »*
- *Une grille de « loyers avec charges locatives » est définie pour chacun des contractants professionnels de santé.*

#### **Illustration et conséquences pour la CDC:**

*L'ensemble des charges représente une valeur de 79 000 €,*

*et les recettes des 11 cabinets représentent une valeur de 79 000 €.*

*L'objectif est de préserver l'équilibre entre les charges pour la CdC et les recettes des 11 cabinets.*

*Au vu de cette rédaction en date du 28 février 2022, le conseil communautaire « Berry Loire Vauvise » décide à l'unanimité d'appliquer cette délibération à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022.*

*Un bilan sera restitué chaque année*

Aucun (pour : 28 contre : 0 abstentions : 1)

**CDC2022012 – Autorisation de signature de la convention de délégation des missions liées à l'utilisation du Site Emploi Territorial (SET)**

*Le Président, informe l'assemblée : Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale qui dispose dans ses articles 23 et 23-1 que « Les centres de gestion assurent pour leurs agents, y compris ceux qui sont mentionnés à l'article 97, et pour l'ensemble des agents des collectivités territoriales et établissements publics affiliés [...] 2° La publicité des créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C [...] » ; « Les collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 sont tenus de communiquer au centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent : 1° Les créations et vacances d'emplois, à peine d'illégalité des nominations ; 2° Les nominations intervenues en application des articles 3, 38, 39, 44, 51, 64 et 68 [...] ».*

*Le Site Emploi Territorial (SET), service en ligne sur Internet, permet aux collectivités de saisir elles-mêmes leurs Déclarations de créations et de Vacances d'Emploi (DVE) et leurs nominations. Vu la complexité d'utilisation de ce service, le CDG 18 propose aux collectivités qui le souhaitent, de gérer leurs déclarations d'emploi et de leurs nominations moyennant une facturation à l'acte. Les collectivités ont tout de même accès à la CVthèque du Site Emploi Territorial.*

*Pour assurer ces missions, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'adhérer à la convention de délégation des missions liées à l'utilisation du SET proposée par le CDG 18 et d'autoriser le Président à conclure et signer la convention type à partir de laquelle la saisie des DVE sera faite par le CDG 18 à titre onéreux. Le détail de la prestation est précisé dans la convention.*

*Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- **D'autoriser** le CDG 18 à saisir pour le compte de la collectivité les déclarations d'emplois ainsi que les nominations ;*
- **D'autoriser** Monsieur le Président à conclure et signer la convention correspondante avec le CDG 18 annexée à la présente délibération ;*
- **De prévoir** les crédits correspondants au budget de la collectivité ;*
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

A l'unanimité (pour : 29 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

**Course Cycliste :**

Pour information, la lettre de demande de subvention de l'association cycliste la 4S qui a repris nous est parvenue, le montant demandé est 1900€

**Pilotage Moto 18 :**

Manifestation prévue Jeudi 26 mai à Beffes

Propositions de visites envisageables : Cimenterie de Beffes, Centre de Plongée à Beffes, Abbaye de Fontmorigny, Brasserie de Précy.

**Association ACCDM :**

Démarche au conseil constitutionnel, débat politique en Mayenne

**Economie circulaire :**

La Région centre dispense des Formations en distanciel le 9 mai 2022 et en présentiel les 13 et 14 mai 2022 à Blois

**Dossier Numérique :**

Un auto entrepreneur résident sur Couy se propose pour des formations d'assistance informatique. Mme CORNU a été reçue à la CdC, elle propose de travailler 7 h/semaine en statut de salariée pour 4h de cours données. Elle rentre dans le cadre d'emploi aidé par rapport à une reconnaissance travailleur handicapé.

Pour le moment la CARSAT et la BGE dispensent 30 séances de cours informatique le vendredi dans la salle commune à la mairie et à la MFS.

Il nous faut réfléchir aux besoins futurs au niveau de la CdC.

**France relance**

Possibilité de subvention (15 000€) pour aide en ingénierie, mission de 12 à 18 mois pour un jeune diplômé (Bac+2).

Une voie pour augmenter les moyens humains pour le suivi des dossiers ;

Attention le CIT peut palier à des missions d'ingénierie apporte beaucoup de choses, il y a un bouquet de services gratuit.

Ils ne sont pas nombreux mais font du bon travail. Ils font de l'assistance à maîtrise d'œuvre

Exemple :

- Procédure de relevage des tombes à Charentonnay s'est déroulée parfaitement avec toute
- Procédure cœur de village à Garigny bon travail seul problème réside dans le manque de moyens financiers de la commune

Globalement tout le monde est satisfait du CIT

**Téléphonie mobile**

Point sur zones blanches, Saint Léger le Petit : en cours par Orange,

Herry en cours par Orange et Bouygues

Précy : La Pigeonnerie zone blanche : démarche en cours de Cher Numérique auprès de l'ARCEP police auprès de fournisseurs d'accès et qui les obligent à faire des investissements complémentaires afin de résorber les zones blanches.

**Info Truck**

Point d'information du centre régional information jeunesse pour les jeunes afin qu'ils connaissent leur territoire

Le Président remercie chaleureusement la commune de Sancergues qui nous accueille régulièrement dans sa salle des fêtes pour les réunions.

Séance levée à: 19:45



En CDC, le 28/03/2022  
Le Président,  
M. DOUSSET Jean-Paul